

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 JUIN 2020

Délibération n° D-2020-86

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 02/06/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 15/06/2020

Commission Consultative des Services Publics Locaux -
Composition et désignation des membres

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : François GUYON

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA.

Direction du Secrétariat Général

**Commission Consultative des Services Publics
Locaux - Composition et désignation des membres**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de Délégation de Service Public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Vu l'article L2121-21 du CGCT qui dispose que « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.* »

Il est proposé que la Commission Consultative des Services Publics Locaux soit composée, outre le Maire, Président, de 10 représentants membres du Conseil municipal et de 10 représentants d'associations locales.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, présidée par le Maire ou son représentant, à 10 représentants membres du Conseil municipal et de 10 représentants d'associations locales ;
- désigner les 10 membres élus du Conseil municipal ;

Les 10 représentants d'associations locales seront désignés ultérieurement.

Les élus désignés sont :

- **Anne-Lydie LARRIBAU**
- **Michel PAILLEY**
- **Elmano MARTINS**
- **Gérard LEFEVRE**
- **Philippe TERRASSIN**
- **Dominique SIX**
- **Nicolas VIDEAU**
- **François GUYON**
- **Véronique BONNET-LECLERC**
- **Elsa FORTAGE**

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ